

- **L'évolution des emplacements réservés et leurs justifications**

➤ **Evolution des emplacements réservés**

Au PLU en vigueur, sont inscrits 96 emplacements réservés, dont 7 de modulables. Sur ce nombre, 68 sont destinés à la réalisation d'infrastructures (voie de communication), 16 à la réalisation d'équipements de superstructures (installations d'intérêt général dont 8 pour des bassins de rétentions), 3 pour espaces verts et 2 en tant que servitude pour programme de logements.

Au PLU modifié, 12 emplacements ont été supprimés soit parce que les aménagements ont été réalisés, soit parce qu'ils n'étaient plus justifiés.

19 emplacements réservés ont fait l'objet de modifications substantielles soit pour mise en cohérence avec l'avancement des études, soit pour libérer plus d'emprise foncière pour tenir compte des observations ou projets des propriétaires concernés.

Également, les ER n°88 et 90 ont été transférés pour le compte de la communauté d'Agglomération de l'Albigeois, par délibération du conseil communautaire du 6 juillet 2010.

Par ailleurs, la ville a conduit une réflexion importante sur les infrastructures actuelles et sur leur adaptation au développement futur de son territoire. Les études menées ont abouti à l'adjonction de 16 nouveaux emplacements réservés au PLU, pour l'essentiel destinés à la réalisation d'infrastructures. Sur les 7 emplacements réservés modulables dénommés par les lettres de A à G, 3 certains d'entre eux (A, D, E) traduisent réglementairement les aménagements de voiries retenues dans les orientations d'aménagement; le B a été réajusté pour tenir compte des projets des particuliers et le C a été supprimé pour être intégré au n°1. **Un plan d'ensemble couleur des ER porté en annexe du rapport précise les changements opérés.**

Tableau des changements ER

<i>Destinations ER</i>	<i>Inchangé</i>	<i>Supprimé</i>	<i>Modifié</i>	<i>Nouveau</i>	<i>Nombre</i>	
					<i>Avant modification</i>	<i>Après modification</i>
Voie de communication	46	6	16	16	68	78
Installation d'intérêt général	9	5	2		16	11
Espaces verts	3				3	3
Programme de logements	2				2	2
ER Modulables	5	1	1		7	6
TOTAL	65	12	19	16	96	100

En ce qui concerne la nomenclature des emplacements réservés ordinaires, il a été choisi de procéder à une refonte de la numérotation. Les anciennes réserves reconduites dans le présent document conservent leur numérotation antérieure tandis que les nouvelles demandes de réserves sont affectées prioritairement à un numéro vacant. Aussi et désormais, les numéros issus d'ER supprimés seront, petits à petits, remplacés par de nouvelles réserves. La valeur des surfaces n'étant plus obligatoire, elle ne sera plus renseignée sur les documents graphiques; toutefois, une information sur la surface (ha)

et/ou sur la largeur moyenne des emprises voirie est donnée, à titre indicatif, dans les tableaux ci-après. Le tableau fera apparaître sur les 6 planches graphiques qui constituent le règlement graphique, le numéro, le nom et le bénéficiaire. En ce qui concerne les emplacements réservés modulables, ils sont soit maintenus avec pour sigle une lettre majuscule, soit transformés en emplacement réservé ordinaire dès lors que l'emprise a été arrêtée.

➤ **Justifications sur les emplacements réservés**

Tableau sur les nomenclatures des justifications reprises dans la liste des changements apportés aux ER

A	Permettre les extensions futures de la ville à plus long terme et prévoir des liaisons inter-quartiers
B	Renvoyer la circulation vers un carrefour giratoire sécurisé
C	Permettre une meilleure desserte et équiper la voie pour une meilleure sécurité
D	Permettre le bouclage des voies au sein du quartier
E	Prévoir des voies inter-quartiers pour faciliter l'accessibilité du secteur
F	Permettre ou améliorer la desserte vers une zone d'activité (présente ou future) ou vers un équipement public
G	Supprimer les intersections multiples sur les axes majeurs structurants afin de renvoyer la circulation vers le projet d'un carrefour unique sécurisé
H	Permettre la desserte à de nouvelles zones d'urbanisation
I	Créer des voies de liaison pour améliorer la circulation en milieu urbain
J	Faciliter l'accès aux équipements publics structurants
K	Créer un cheminement piéton au sein du quartier pour faciliter les déplacements doux
L	Prolonger le réseau communautaire de sentiers de randonnées et de découverte des milieux naturels
M	Créer du stationnement-relais en entrée de villes pour limiter les déplacements automobiles en centre-ville
N	Réaliser des bassins de rétentions et de stockage en lien avec le développement de l'urbanisation

TABLEAU RECAPITULATIF DES EMPLACEMENTS RESERVES

	Modifié
	Inchangé
	Nouveau
	Supprimé

N° ER	Destination	Surface ou largeur emprise moyenne		Bénéficiaire	Justifications	Évolutions
	VOIES DE COMMUNICATIONS Voirie routière					
1	ELARGISSEMENT RUE DU HAMEAU DE BOURDES	0,51	10 ml	COMMUNE	A	INTEGRATION DE C MODULABLE
2	ELARGISSEMENT CHEMIN D'ESTEVILLE	0,10	8 ml	COMMUNE	A	
3	ELARGISSEMENT PLATEAU SAINT SALVADOU	0,26	8 ml	COMMUNE	A	
4	ELARGISSEMENT CHEMIN DE PINERATO	0,22	10 ml	COMMUNE	A	RACCORDEMENT AU ER83 PROJET DE CARREFOUR
5	ELARGISSEMENT CHEMIN DES FARGUES	0,29	10 ml	COMMUNE	A	
6	VOIE DE LIAISON RUE DE LA MILLIASSOLE / RUE A. COLAS	0,24	10 ml	COMMUNE	B	PROLONGEMENT SUR TOUT SON LINEAIRE POUR RECALIBRAGE
7	ELARGISSEMENT COTE DE L'ABATTOIR	0,02		COMMUNE	C	REDUCTION DES EMPRISES CAR PROJET REALISE
8	VOIE DE LIAISON CD600 / RUE P. BERMOND	0,51	15 ml	COMMUNE	C + I	
9	VOIE DE LIAISON CHEMIN DU GO / CHEMIN DE L'ECLUSE	0,20	10 ml	COMMUNE	C	
10	LIAISON RUE DES AGRICUL TEUR/GIRA TOIRE ROUTE DE TEILLET			COMMUNE		PROJET REALISE
11	ELARGISSEMENT RUE L DOIRE	0,01		COMMUNE	C	
12	ELARGISSEMENT RUE DU MARRANEL	0,20	10 ml	COMMUNE	A	
13	ELARGISSEMENT RUE DU MAS DE BORIES			COMMUNE		PROJET REALISE
14	VOIE DE LIAISON PETIT CHEMIN DE BROUCOUNIES / ROUTE DE LA DRECHE	0,85	10 ml	COMMUNE	D	MODIFIE POUR A MELIORATION DEBOUCHE CHEMIN DE GAILLA GUES
15	VOIE DE LIAISON SECTEUR SABLAS DE PELISSIER	0,12	10 ml	COMMUNE	I	
16	VOIE DE LIAISON LA MARINIE / AVENUE DEMBOURG / A THOMAS	0,08	8 ml	COMMUNE	E + M	

	Modifié
	Inchangé
	Nouveau
	Supprimé

N° ER	Destination	Surface(ha) ou largeur emprise moyenne		Bénéficiaire	Justifications	Evolutions (emprise moyenne)
17	ELARGISSEMENT RUE DE CANTEPAU	-		COMMUNE	C	
18	CARREFOURS GIRA TOIRES SECTEUR BELLEVUE / ROUTE DE FAUCH	0,06		COMMUNE	B	REDUCTION DES EMPRISES
19	ELARGISSEMENT RUE DU VERBIAL DEPUIS SORTIE ROCADE	0,12	15 ml	COMMUNE	F	
20	VOIE DE LIAISON RUE DES PAVILLONS / AVENUE GAMBETTA	0,23	10 ml	COMMUNE	E	
21	DOUBLEMENT RD 100	0,87	21ml	DEPARTEMENT	INSCRIT A LA DEMANDE DU CG81	
22	ELARGISSEMENT BOULEVARD DU LUDE	0,02		COMMUNE	C	
23	LIAISON ENTRE ROCADE ET HERMET (BRETELLE LESCURE)	3,18		ETAT	INSCRIT A LA DEMANDE DE L'ETAT	
24	VOIE DE LIAISON AVENUE KELLERMANN / AVENUE ALBERT THOMAS	0,19	14 ml	COMMUNE	B + E	
25	VOIE NOUVELLE ROUTE DE CASTRES	5,05		DEPARTEMENT	INSCRIT A LA DEMANDE DE L'ETAT	
26	VOIE DE LIAISON ALBI POLE/ECHANGEUR DE FONLABOUR	0,20		COMMUNE	I	
27	VOIE DE LIAISON PRA TGRAUSSALS / RUE RENE CASSIN	0,56	13 ml	COMMUNE	D + E	
28	VOIE DE LIAISON STRUCTURANTE RUE DE LA POUDRIERE / RUE F MISTRAL	0,03		COMMUNE	D + I	
29	VOIE DE LIAISON RUE M JOYANT / CARREFOUR GIRA TOIRE ROUTE DE CA STRES	0,27		COMMUNE	B + C + E	
30	LIAISON RUE DE LA RACHOUNE / RUE DU CT BLANCHE	0,13		COMMUNE	K	
31	ELARGISSEMENT RUE DE GALINOU / CHEMIN DE LAS BORIES	0,14	14 ml	COMMUNE	F	
32	ELARGISSEMENT IMPASSE DE MA SCRABIERES	0,08	10 ml	COMMUNE	H	
33	ELARGISSEMENT RUE DU GARRIC DU PELISSIER	0,07	15 ml	COMMUNE	H	
34	DOUBLEMENT ROCADE D'ALBI ET TRAVAUX ANNEXES	4,73		ETAT	DOUBLEMENT DE LA ROCADE D'ALBI	

	Modifié
	Inchangé
	Nouveau
	Supprimé

N° ER	Destination	Surface ou largeur		Bénéficiaire	Justifications	Évolutions (emprise moyenne)
		emprise	moyenne			
35	ELARGISSEMENT ROUTE DE TOULOUSE	0,03		COMMUNE	F	
59	VOIE DE LIAISON SECTEUR DU PEYRET	0,09	6 ml	COMMUNE	G	
60	VOIE DE LIAISON SECTEUR DU ROC	0,56	10 ml	COMMUNE	G	
61	ELARGISSEMENT IMPASSE DE PELISSIER	0,02	6 ml	COMMUNE	C	
62	VOIE DE LIAISON SECTEUR DE FONVIALANE	0,13	10 ml	COMMUNE	H	
63	CARREFOUR G.BOUTELLER / AVENUE A.THOMAS	0,81		COMMUNE	B + M	PRISE EN COMPTE LIAISON VERS RUE DESAIX
64	CHEMINEMENT DOUX CONTINUTE IMPASSE COLONEL ROLLAND	0,20		COMMUNE	K	
65	CARREFOUR RANTEIL/ROUTE DE CASTRES	0,17		COMMUNE	B	
66	CARREFOUR CH DE GAILLAGUES / CHEMIN DE ST SERVIN	0,31		COMMUNE	B	
67	ELARGISSEMENT CHEMIN DE LAS BORIES	0,39	10 ml	COMMUNE	H	
68	LIAISON ROUTE DE CORDES / RUE G BOUTELLER / AVENUE A THOMAS	0,35	14 ml	COMMUNE	I	
69	ELARGISSEMENT CHEMIN DU HAUT COLLETOU	0,15	10 ml	COMMUNE	A	
70	CARREFOUR RUE DE CANAVIERE / LAS BORDES / ENJALBERT	0,41		COMMUNE	B	
71	LIAISON RUE DE VIENNE / RUE D'AMSTERDAM	0,08	7 ml	COMMUNE	D	AJUSTEMENT AVEC INTEGRATION PARCELLE SUPPLEMENTAIRE
72	CARREFOUR DE LA MADELEINE	0,42		COMMUNE	B	
73	ELARGISSEMENT CHEMIN PIETON MAZICOU	0,02	3 ml	COMMUNE	K	
74	ELARGISSEMENT AVENUE DU LOIRAT			COMMUNE		PROJET REALISE
75	ELARGISSEMENT RUE GABRIEL SOULAGES	0,01	8 ml	COMMUNE	C	AJUSTEMENT POUR TENIR COMPTE EVOLUTION PROJET
77	ELARGISSEMENT CHEMIN SEMINAIRE DU ROC	0,12	10 ml	COMMUNE	A	

	Modifié
	Inchangé
	Nouveau
	Supprimé

N° ER	Destination	Surface ou largeur emprise moyenne		Bénéficiaire	Justifications	Evolutions (emprise moyenne)
78	LIAISON CHEMIN PIETON RUE RASCOL/RUE ST MARTIN	0,03		COMMUNE	K	
79	LIAISON CHEMIN DES HAUTS DU PUECH PETIT/CH DE LA VAZIERE	0,31	10 ml	COMMUNE	D	AJUSTEMENT POUR TENIR COMPTE EVOLUTION PROJET
80	VOIE DE LIAISON RUE G.EIFFEL / CDT BLANCHE	0,04		COMMUNE	K	
81	CREATION AIRE DE STATIONNEMENT RUE DE LA MILLIASSOLE	0,80		COMMUNE	M	
82	CHEMINEMENT PIETON LIAISON CAUSSELS / JAOUTZOU	3,54		COMMUNE	K	
83	ELARGISSEMENT DU CHEMIN DE LA GUITARDIE	1,20	10 ml	COMMUNE	F	AJUSTEMENT POUR TENIR COMPTE OBSERVATIONS PROPRIETAIRES ET EVOLUTION PROJET CARREFOUR SUR ROUTE DE TERSSAC
84	CARREFOUR RUE BERMONT/AVENUE ALBERT THOMAS			COMMUNE		PROJET ABANDONNE
85	ELARGISSEMENT RUE DES BROUCOUNIES ET DE LA PLAINE DE BROUCOUNIES	0,43	8 ml	COMMUNE	A	
86	CARREFOUR RUE DE BOURDES	0,03		COMMUNE	B + C	
87	LIAISON CHEMINEMENT PIETONS CHEMIN DU GO/ RUE DOCTEUR BOUSSIÈRE	0,14	3 ml	COMMUNE	L	
88	ELARGISSEMENT CHEMIN DE LA TEULIERE - ST AMARAND	0,12	13 ml	C2A	F	AJUSTEMENT POUR TENIR COMPTE EVOLUTION PROJET ZAC (DCM C2A)
89	GIRATOIRE RTE DE TEILLET / SECTEUR ST AMARAND			COMMUNE		SUPPRIME POUR TENIR COMPTE EVOLUTION PROJET ZAC (DCM C2A)
90	GIRATOIRE RUE H MOISSAN / SECTEUR ST AMARAND	0,02		C2A	F	AJUSTEMENT POUR TENIR COMPTE EVOLUTION PROJET ZAC (DCM C2A)
91	RAQUETTE DE RETOURNEMENT IMPASSE BURGAYROLS	0,03		COMMUNE	C	
92	DESENCLAVEMENT DU SECTEUR A URBANISER DE SAINT ANTOINE	-			A	
93	ELARGISSEMENT CHEMIN DE PRATGRAUSSALS	0,11	8 ml	COMMUNE	J	PROLONGEMENT SUR TOUT SON LINEAIRE POUR RECALIBRAGE
94	DESSERTE RUE ADRIENNE BOLLAND	0,10	10 ml	COMMUNE	E	

	Modifié
	Inchangé
	Nouveau
	Supprimé

N° ER	Destination	Surface ou largeur emprise moyenne		Bénéficiaire	Justifications	Évolutions (emprise moyenne)
99	VOIE DE LIAISON RD81 / RD69 PAR CHEMIN DE LA BANE	0,81	10 ml	COMMUNE	A + B	PROLONGEMENT DE L'EMPRISE JUSQU A UN PROJET DE CARREFOUR GIRATOIRE POUR SECURISER SA SORTIE SUR RD81
101	VOIE DE LIAISON SECTEUR PLAINE DES FOURCHES	0,51	10 ml	COMMUNE	E	AJUSTEMENT AVEC ER B
103	VOIE DE LIAISON AU HAMEAU DU MAS DE BLANC	0,12	10 ml	COMMUNE	D	
108	VOIE DE LIAISON SECTEUR DE MONTPLAISIR			COMMUNE		PROJET REALISE
109	ELARGISSEMENT TROTTOIR BRETELLE DE LA ROCADE PONT DE CANTEPAU POUR CREATION CHEMINEMENT DOUX	-		COMMUNE	L	
110	ELARGISSEMENT CHEMIN DE CANAVIERES	0,19	10 ml	COMMUNE	C	
112	CREATION CHEMIN PIETON ROUTE DE FAUCH/RUE DU ROC	0,10		COMMUNE	K	
113	ELARGISSEMENT CHEMIN DE LA BORIE BLANCHE	0,30	12 ml	COMMUNE	C	
117	LIAISON DOUCE SOMMER / AVENUE TEYSSIER	0,10		COMMUNE	L	
118	LIAISON DOUCE EMAC / JAOUTZOU	0,07		COMMUNE	L	
130	MODIFICATION DU CHEMIN DE RAYGADE	0,49	13 ml	COMMUNE	A	
131	LIAISON ROUTE DE TEILLET / CHEMIN DU SEMINAIRE DU ROC	0,63	13 ml	COMMUNE	A + B	
132	CARREFOUR GIRATOIRE RD 100 ACCES SECTEUR MAZARS	0,13		COMMUNE	B + F + G	
133	LIAISON RUE LOUIS LUMIERE / RUE VICTOR ALLEGRE	0,08		COMMUNE	D + E	

INSTALLATIONS D'INTERET GENERAL						
95	EXTENSION STATION DE TRAITEMENT EAUX USEES	0,50		C2A	AMELIORER LE FONCTIONNEMENT GLOBAL DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT DE L'AGGLO	AJUSTEMENT DE L'EMPRISE POUR TENIR COMPTE DES PARTIES REALISEES
96	CREATION RESERVOIR EN EAU POTABLE - LAVAZIERE	1,00		COMMUNE	RENFORCER L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DES QUARTIERS SUD DE LA VILLE	
97	EXTENSION STATION DE PRODUCTION EN EAU - CAUSSEL	0,70		COMMUNE	PERMETTRE ET RENFORCER LA STATION DE PRODUCTION D'EAU POTABLE ACTUELLE	
98	CREATION RESERVOIR EN EAU POTABLE - LE ROC	0,81		COMMUNE	RENFORCER L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DES QUARTIERS SUD DE LA VILLE	

	Modifié
	Inchangé
	Nouveau
	Supprimé

N° ER	Destination	Surface ou largeur emprise moyenne		Bénéficiaire	Justifications	Evolutions (emprise moyenne)
102	EXTENSION CIMETIERE DE FONLABOUR			SYNDICAT DE FONLABOUR		TRANSACTION FONCIERE REALISEE
104	EXTENSION CIMETIERE DE LA MADELEINE			COMMUNE		PROJET ABANDONNE
107	AMENAGEMENT DES ABORDS DE L'EGLISE LA MADELEINE	0,01		COMMUNE	CREATION D'UN ESPACE PUBLIC	
116	EQUIPEMENT PUBLIC	1,32		COMMUNE	RENFORCER LES EQUIPEMENTS PUBLICS EXISTANTS	
	<i>DONT BASSINS DE RETENTION</i>					
36	PUECH CAMBIÉ (S2)			COMMUNE		PROJET REALISE
40	RANTEIL NORD – CHEMIN DE LA VEAUTE (S10)	1,31		C2A	N	
41	RANTEIL SUD – CHEMIN DE LA VENE (S11)	0,86		C2A	N	
42	GALINOU NORD (GF1)	0,64		COMMUNE	N	INTEGRATION VOIE D'ACCES AU BASSIN
44	COMPLEXE NA UTIQUE (GF5) - BASSIN ET ESPACE VERT	0,85		COMMUNE	N	
49	SAINT-AMARAND (STA1)			C2A		PROJET MODIFIE (DCM C2A)
50	TECHNOPOLE (J1)			C2A		PROJET MODIFIE (DCM C2A)
52	BELLEVUE AVAL (MY1)	2,08		C2A	N	

ESPACES VERTS						
38	ESPACES VERTS RAYSSAC	2,34		COMMUNE	DESTINE A LA CREATION DE JARDINS FAMILLAUX	
44	COMPLEXE NA UTIQUE (GF5)	0,85		COMMUNE	PROJET D'AMENAGEMENT PA YSA GER INTEGRANT UN BASSIN	
115	ESPACES VERTS DES ISSARDS	0,48		COMMUNE	DESTINE A LA CREATION DE JARDINS FAMILLAUX	

	Modifié
	Inchangé
	Nouveau
	Supprimé

N° ER	Destination	Surface ou largeur emprise moyenne		Bénéficiaire	Justifications	Evolutions (emprise moyenne)
	SERVITUDE POUR PROGRAMME DE LOGEMENTS					
		Rappel Art L123-2 b: Dans les zones urbaines ou à urbaniser, le plan local d'urbanisme peut instituer des servitudes consistant b) A réserver des emplacements en vue de la réalisation, dans le respect des objectifs de mixité sociale, de programmes de logements qu'il définit				
114	SECTEUR MAS DE BLANC	0,66		COMMUNE	MIXITE SOCIALE	
115	SECTEURS DES ISSARDS	0,48		COMMUNE	MIXITE SOCIALE	

EMPLACEMENTS RESERVES MODULABLES

	EMPLACEMENTS RESERVES MODULABLES	Rappel art L123-2 c: Dans les zones urbaines ou à urbaniser, le plan local d'urbanisme peut instituer des servitudes consistant à indiquer la localisation prévue et les caractéristiques des voies et ouvrages publics, ainsi que les installations d'intérêt général et les espaces verts à créer ou à modifier, en délimitant les terrains qui peuvent être concernés par ces équipements. Ces servitudes appelées servitudes des projets d'équipements publics (dits « STEP ») ou emplacements réservés modulables permettent de figer un projet d'aménagement sans délimiter son périmètre de façon précise.				
A	SECTEUR DE LA BANE/CHA TEAU D'EAU	-		COMMUNE	G	
B	SECTEUR PLAINE DES FOURCHES	-		COMMUNE	E	AJUSTEMENT POUR TENIR COMPTE DES MORCELLEMENTS FONCIERS ET DES PROJETS DES PARTICULIERS
C	SECTEUR PINERATO-BOURDES	-		COMMUNE		INTEGRE AVEC ER N°1
D	SECTEUR MAS DE BLANC	-		COMMUNE	H	
E	SECTEUR SAINT ANTOINE - LIAISON RUE DES ABELIAS/RUE DES BERBERIS	-		COMMUNE	E	
F	LIAISON AVENUE DES FONTANELLES / AVENUE DE PELISSIER	-		COMMUNE	A	
G	LIAISON RUE DE BOURDES/ RUE DU HAMEAU DE BOURDES	-		COMMUNE	B	